



## Francisation du prénom non désiré signé par responsable légal.

Par **veronicaJack**, le **08/12/2013** à **21:46**

Bonjour. Mes parents ont demandé la francisation du nom, sans que l'on s'en rende compte j'ai aussi eut droit à la francisation de mon prénom veronica en veronique( super !)j'étais mineur à l'époque , mon père à signé ne voyant pas de différence. Aujourd'hui je veux récupérer mon prénom j'ai 20ans et j'ai droit à des blagues du style vero nique ... Jacques (qui est mon nom de famille)

sur mon acte de naissance il est écrit ( option marginal , autorisé à s'appeler ..  
Pouvez vous m'aider ? puis-je demander une dé francisation de mon prénom ? ou pourrais-je carrément le changer du fait de la liaison ?

cordialement

Par **alterego**, le **09/12/2013** à **01:22**

Bonjour,

**pourrais-je carrément le changer du fait de la liaison ?**

Que voulez-vous changer ? Vous n'empêcherez jamais ce genre de jeu de mots. Soyez au dessus de tout cela.

Cordialement

Par **aliren27**, le **09/12/2013** à **06:30**

bonjour,

[citation]j'ai droit à des blagues du style vero nique ... Jacques[/citation]

Si vous voulez reprendre votre prénom de véronica, cela ne changera en rien cette blague.... vous aurez :

**vero nica jacques.....** Cela vous plait mieux ?

Mis a part le temps de conjugaison, vous n'empêcherez pas les gens de faire ce type de blagues....

J'aurai pu comprendre si votre nom de famille avait été par exemple TAMAIRE !!!!!

Et que pensez vous de :

Jean NAPLAIN, AYMARD, NAIRIEN  
Gérard MANVUSSA Yves ROGNE Dylan BEAUDET etc.....

Cordialement

Par **aguesseau**, le **09/12/2013** à **10:47**

bjr,

vous pouvez consulter ce lien relatif au changement de prénom:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F885.xhtml>

pour le reste je partage l'avis des intervenants précédents, nique ou nica ce n'est qu'un problème de temps de conjugaison (indicatif ou passé simple).

cdt

Par **veronicaJack**, le **09/12/2013** à **13:29**

le fait est que je n'est pas voulu cette francisation j'ai la double nationalité et je souhaite revenir sur Weronika je n'est pas 80ans pour m'appeler Véronique.

Puis-je revenir sur cette francisation sachant que j'étais mineur au moment des faits ?

Par **veronicaJack**, le **09/12/2013** à **13:31**

et merci pour votre lien mais c'est la que je suis aller e premier lieu et j'étudie aussi le droit, certain disent que la liaison avec le nom de famille marchera et faudra donc que je change

complètement de prénom et d'autre disent qu'il vaut mieux tenter de récupérer le prénom d'origine, revenir sur la francisation. Tel est ma question.  
Cordialement.

Par **aliren27**, le **09/12/2013 à 15:56**

[citation]je [fluo]n'est[/fluo] pas 80ans pour m'appeler Véronique[/citation]  
OH, je ne savais pas qu'il fallait avoir cet age pour porter ce prénom.....

[citation]merci pour votre lien mais c'est la que je suis [fluo]aller[/fluo] e premier lieu et j'étudie aussi le droit,[/citation]

Vous devriez peut etre vous perfectionner en français non ? et reprendre le droit après, car si vous dédigez vos actes comme les questions sur le forum, cela va être dur.....

Cordialement

Par **aguesseau**, le **09/12/2013 à 16:01**

que vous n'ayez pas voulu cette francisation c'est normal puisque vous étiez mineur et que ce sont vos parents qui ont choisi votre prénom même si vos parents ne sont pas opposés à cette francisation.

votre problème aujourd'hui c'est votre modification de prénom peu importe, la raison pour laquelle vous portez ce prénom aujourd'hui.

juridiquement prendre un nouveau prénom ou revenir à votre prénom d'origine est un changement de prénom.

comme un avocat est obligatoire pour ce type de demande, il devrait savoir vous conseiller.

le point le plus important dans votre situation c'est de faire admettre au juge que vous justifier d'un intérêt légitime à ce changement, ce qui ne parait pas du tout évident entre véronique et wéronica.

on ne change pas de prénom selon son âge et le prénom de véronique doit être porté sans problème par des dizaines de milliers de françaises qui s'en portent bien.

cdt

Par **veronicaJack**, le **09/12/2013 à 16:04**

Oui j'ai beaucoup d'amis dont leur grands mères se prénomment ainsi, de mon age je ne connais personne.

raison de plus pour reprendre mon prénom polonais si je ne suis pas assez bonne en orthographe :) excusez moi c'est pas facile d'écrire sur un téléphone en marchant dans la rue... et je ne comprend pas que veux dire le mot dédiger ? non bien sur c'est à l'avocat de le faire. je voulait juste savoir si ça valait le coup.

je me sens comme si on m'avait volé mon prénom ...:(

Par **veronicaJack**, le **09/12/2013 à 16:08**

Merci pour votre réponse Aguesseau, c'est bien la question que je me pose, soit je reprend mon prénom Weronika écrit sur mon acte de naissance, ayant une double nationalité c'est le prénom qui est écrit sur ma carte d'identité polonaise... un prénom francisé sans raison, sans demande ... je vais bien pouvoir le récupérer et si je ne peux pas j'espère que le fait qu'il y ait un motif légitime marchera.

Cordialement

Par **aliren27**, le **09/12/2013 à 16:12**

[citation]je [fluo]n'est[/fluo] pas 80ans pour m'appeler Véronique[/citation]  
OH, je ne savais pas qu'il fallait avoir cet age pour porter ce prénom.....

[citation]merci pour votre lien mais c'est la que je suis [fluo]aller[/fluo] e premier lieu et j'étudie aussi le droit,[/citation]

Vous devriez peut etre vous perfectionner en français non ? et reprendre le droit après, car si vous dédigez vos actes comme les questions sur le forum, cela va être dur.....

Cordialement

Par **amajuris**, le **09/12/2013 à 16:12**

il faut régler ce vol avec vos parents.

pour situer ce problème, je relève sur le site " journal des femmes.com" que pour un nouveau né l'appréciation du prénom véronique est la suivante:

Veronique pour un nouveau-né ?

17% Craquant

43% J'aime beaucoup

21% Moyen

19% Trop démodé

Les Veronique jugent leur prénom

65% J'aime beaucoup

20% J'aime moyennement

15% Je n'aime pas du tout

et pour terminer depuis 1940, il y a eu 462526 personnes de sexe féminin à porter ce prénom.

cdt

Par **veronicaJack**, le **09/12/2013 à 16:21**

Écoutez je part faire ma vie en Amérique je ne veux pas de prénom français, manque plus qu'on me propose la nationalisation de mon prénom Verofuck pour faire plus Américain ! et mes parents ne peuvent rien y faire et ils s'en veulent beaucoup de pas avoir fait attention. 100% de mes études à moi révèle que Weronika c'est 200% mieux et compatissent avec moi( je n'est absolument rien contre les personnes qui s'appellent ainsi, je risque de vexer les copines à ma mère et quelques grand mères.... Mais merci quand même. je pense que je n'aurais pas de réponse à ma question temps que je n'irais pas voir un avocat...

Par **aliren27**, le **09/12/2013 à 16:24**

Perso, je préfère la version française de mon prénom plutôt que la version polonaise qui est Alinka....  
cdt

Par **veronicaJack**, le **09/12/2013 à 16:32**

temps mieux pour vous, que je sache on ne vous a pas volé votre prénom...

Par **amajuris**, le **09/12/2013 à 16:33**

la réponse à votre question c'est le juge aux affaires familiales compétent qui la possède et personne d'autre.  
et je suis persuadé que tous les JAF de France auront des réponses différentes sur la question selon leurs appréciations souveraines du litige.

contrairement à ce que vous écrivez, il n'y a pas eu vol ou alors les voleurs sont vos parents.

Par **veronicaJack**, le **09/12/2013 à 16:42**

oui c'est mon père le voleur il aurait dû porter ses lunettes le jour de la signature !!!!  
d'accord donc ils ne me feront pas prendre un avocat si selon eux le changement n'est pas faisable ? ce n'est pas une question de prix je suis étudiante j'ai donc droit à l'aide juridique, c'est plutôt une question de faux espoir...